



# PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part R



## L'ÉQUIPE DE GESTION



Bruno VACOSSIN  
Gérant



Juliette JOURNO  
Co-gérant

« Les entreprises européennes exemplaires dans les dimensions sociales créent davantage de valeur sur le long terme. »

## PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

### Privilégier l'emploi de qualité en Europe

- ✓ Choisir les entreprises qui gèrent de la manière la plus « juste » possible les changements de demain : changement générationnel, transformation digitale et transition écologique.
- ✓ Grâce à une politique responsable de formation, de dialogue social et d'innovation pour accompagner ces mutations.
- ✓ Les entreprises avec une politique sociale responsable seront les leaders de demain et profiteront plus que d'autres de la croissance mondiale.

## POURQUOI INVESTIR DANS LE FONDS ?

- ✓ Investir sur des grandes valeurs européennes de qualité.
- ✓ Cibler des sociétés menant une politique sociale responsable.
- ✓ Pour bénéficier de performances potentielles long terme avec une volatilité maîtrisée.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Éducation de qualité



Égalité des sexes



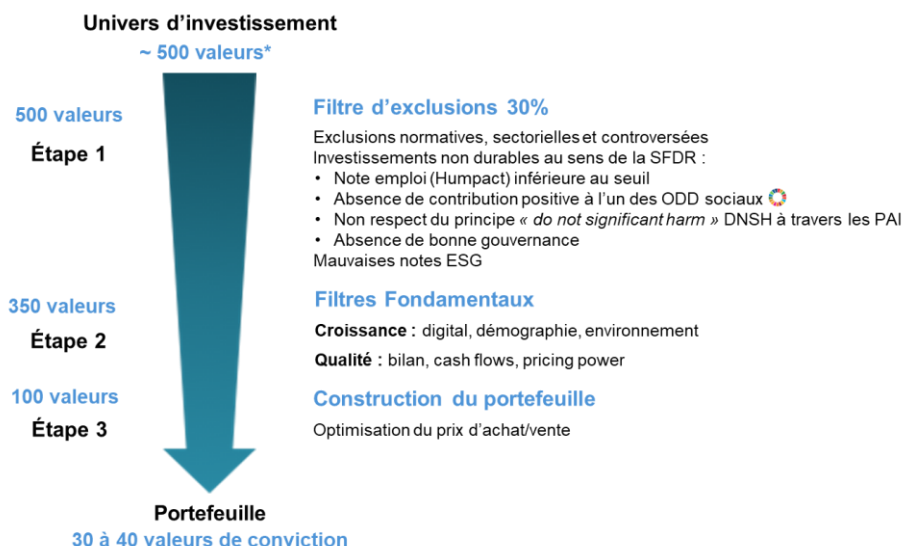
Travail décent & croissance économique



Inégalités réduites

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Une gestion de conviction articulée en 3 étapes



\*Des 27 pays de l'UE + poche valeurs hors UE (Suisse, Royaume-Uni) / capi boursière > 4 Mds euros.

## OBJECTIFS DE GESTION

L'OPCVM a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé aux marchés actions européens, et grâce à une dimension extra-financière de type « Best in Universe ». PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), qui est de sélectionner des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes,...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable sans que l'investissement nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Enfin, le fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en matière de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

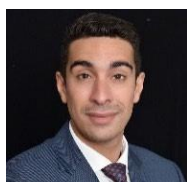
## PROFIL DE RISQUE\*

**Palatine Europe Sustainable Employment n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque discrétionnaire, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de taux et risque en matière de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Palatine Asset Management sur simple demande.**



\* L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## VOS CONTACTS COMMERCIAUX



### Damien ROUX

Responsable Institutionnels & Distribution

[damien.roux@palatine.fr](mailto:damien.roux@palatine.fr)

T : +33 (0)1 55 27 95 41 /+33 (0)7 86 02 67 74



### Marc SERAFINI

Responsable Institutionnels & Distribution

[marc.serafini@palatine.fr](mailto:marc.serafini@palatine.fr)

T : +33 (0)1 55 27 95 54 /+33 (0)6 75 00 31 16

Toutes les informations sur le site internet de Palatine AM : [cliquer ici](#)

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique	FCP de droit français
Classification AMF	Actions des pays de l'Union Européenne
Dépositaire	CACEIS Bank
Nourricier	Non
Classification SFDR	Article 9
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Devise de référence	Euro
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	7 juillet 2010
Code ISIN	FR0013391513
Part	Part Palatine (R)
Éligibilité	Éligible au PEA
Commission de souscription	2,00% TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion et de fonctionnement	2,16% TTC taux max.
Commission de surperformance <sup>(1)</sup>	10% de la performance excédant celle de l'indice Morningstar 50 NR EUR + 2,2%
Valeur Liquidative d'origine	100,00€
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	11h30

(1) À compter du 1er octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit : La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice Morningstar 50 NR EUR (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) + 3 % pour les parts Palatine et C&M Finance, + 2,2 % pour la part Palatine R, sur la période d'observation (1/10/N-30/09/N+1). Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Palatine Asset Management et sur le site [\[Lien vers le FCP\]](#). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription.

Ce document d'information est à caractère promotionnel, il ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de Palatine Asset Management. Il peut être modifié à tout moment sans préavis. Les informations contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources internes ou externes et considérées comme dignes de foi. Palatine Asset Management attire l'attention de l'investisseur sur le fait que les performances passées présentées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Palatine Asset Management ne garantit, par ailleurs et d'aucune manière, les performances courantes ou futures de ou des OPC cités dans ce document. Ce document d'information n'a pas pour but de fournir et ne doit pas servir à fournir des recommandations d'investissement. Se référer au Document d'information clé et au prospectus de l'OPC avant de prendre toute décision finale d'investissement. Le prospectus est disponible au siège social de la société de gestion sis 86 rue de Courcelles, Paris 75008 ou sur son site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

Date de rédaction de la fiche : mars 2026